INITIALES DU MAIRE
J.M.D.
13841-2023
CR
INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Benoît-Labre tenue à la salle municipale sise au 216, route 271, Saint-Benoît-Labre, le mardi 12 décembre 2023 à 20 h 00.

Sont présents à cette séance :

Siège numéro 1 Madame Ginette Lessard
Siège numéro 2 Monsieur Marc Cloutier
Siège numéro 3 Monsieur Louis-David Bonin
Siège numéro 4 Monsieur Claude Fournier
Siège numéro 5 Monsieur Jonathan Pépin
Siège numéro 6 Madame Mélanie Raymond

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, monsieur Jean-Marc Doyon.

Madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière, agit comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Jean-Marc Doyon, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes présentes et visioconférence

125485-12-2023

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Louis-David Bonin, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE l'ORDRE DU JOUR

LÉGISLATION

3. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 639-2023 CONCERNANT LA TAXATION 2024

FINANCES

4. PRÉVENTIONISTE – ACHAT D'UN DEUXIÈME ORDINATEUR

5. PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019-2024 – MISE À JOUR DE LA PROGRAMMATION

LOISIR – CULTURE – SANTÉ BIEN-ÊTRE

6. CLUB AUTOS SPORT LA LICORNE – DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

8. CLÔTURE DE LA SÉANCE

N° de résolution
125486-12-2023

3. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 639-2023 CONCERNANT LA TAXATION 2024

Le conseiller, monsieur Jonathan Pépin, donne un avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 639-2023 à une prochaine séance et ayant pour objet la taxation 2024 ;

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Coralie Rodrigue présente le projet de règlement numéro 639-2023 en indiquant sa portée ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le projet de règlement numéro 639-2023 relatif à la taxation 2024 soit, et est adopté par ce conseil.

125487-12-2023

4. PRÉVENTIONISTE – ACHAT D'UN DEUXIÈME ORDINATEUR

Considérant que nous avons reçu la soumission de Visionic pour l'achat et l'installation d'un ordinateur pour le service des incendies ;

Considérant que cet ordinateur servira à effectuer une connexion à distance avec le portable déjà en fonction et celui du préventionniste ;

Considérant que la soumission est d'un montant de mille sept cent quarante dollars et soixante-huit cents (1 740,68$) taxes incluses pour l'ordinateur et les travaux d'informatiques ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission au montant de mille sept cent quarante dollars et soixante-huit cents (1 740,68$) taxes incluses pour l'ordinateur et les travaux d'informatiques.

125488-12-2023

5. PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019-2024 – MISE À JOUR DE LA PROGRAMMATION

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024 ;

- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par madame Ginette Lessard, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

N° de résolution ou annotation

- La municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024 ;

- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 5 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 5 ci-jointe comportent des coûts réalisés véridiques et reflètent les prévisions de coûts des travaux admissibles.

125489-12-2023

6. CLUB AUTOS SPORT LA LICORNE – DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE

Considérant que nous avons reçu une demande de monsieur Olivier Lachance afin d'autoriser son club automobile le Club Autos sport La Licorne à circuler dans certains de nos rangs lors de leur rallye annuel qui aura lieu le 25 mai 2024 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par monsieur Louis-David Bonin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le Club Autos sport La Licorne à emprunter les rangs : Rang St-Guillaume et Le Panet lors dudit rallye.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue de 20 h 04 à 20 h 06. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

125490-12-2023

8. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Louis-David Bonin, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de clôturer la présente séance. Il est 20 h 07.

INITIALES DU MAIRE
J.M.D.
13844-2023
INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

SIGNATURE AU PROCÈS-VERBAL

Je, Jean-Marc Doyon, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) de *Code municipal du Québec.*

JEAN-MARC DOYON, MAIRE

CORALIE RODRIGUE,
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103